

## **SÉANCE DU LUNDI 15 JANVIER 2018**

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de Lac-Saguay tenue le lundi 15 janvier 2018 à 19h30, à laquelle étaient présents et formant le quorum les conseillers (es), Mireille Decelles, Luc Bélisle, Jean-Pierre Allard, Steve Bouchard, Pierre Gravel et Michel Chouinard.

Sous la présidence de la mairesse Francine Asselin-Bélisle. Aussi présent, monsieur Richard Gagnon secrétaire-trésorier et directeur général.

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le quorum ayant été constaté par le secrétaire-trésorier, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19h30.

2018-01-01  
Ordre du  
jour

#### **1. ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Mireille Decelles  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1) Ordre du jour
- 2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017
- 4) Adoption du registre des chèques et des dépôts directs au 31 décembre 2017
- 5) Fonds d'appui au rayonnement des régions – Projet de mise en valeur de la rivière Rouge
- 6) Mandat à la MRC quant à la demande d'aide financière pour la mise en commun d'équipement, d'infrastructure, de services ou d'activités en milieu municipal
- 7) Actualisation du règlement 2016-03 constituant le code d'éthique et de déontologie des élus
- 8) Carrefour action municipale et famille – Responsable des questions familiales
- 9) Médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés
- 10) Avis de motion – Projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution de travaux au barrage du Parc Georges-Painchaud et l'achat d'une remorque-dompeuse
- 11) Projet de règlement 2018-XX décrétant un emprunt de 200 000\$
- 12) Plan triennal – Travaux infrastructures
- 13) Comité consultatif d'urbaniste – Composition
- 14) Comité consultatif d'urbaniste - Remerciement
- 15) Correspondance et information
- 16) Varia
- 17) Période de questions
- 18) Levée de la séance

Adoptée

2018-01-02

#### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2017**

Il est proposé par le conseiller Pierre Gravel  
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 4 décembre 2017 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

2018-01-03

#### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2017**

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard  
Appuyé par le conseiller Luc Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 18 décembre 2017 relatif au budget 2018 soit approuvé tel que rédigé par monsieur Richard Gagnon, secrétaire-trésorier.

Adoptée

- Lors de la séance extraordinaire du 18 décembre 2017 relatif au budget, monsieur Steve Bouchard était absent. Son nom n'aurait donc pas dû apparaître comme étant présent.

2018-01-04

#### **4. ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 DÉCEMBRE 2017**

Il est proposé par le conseiller Pierre Gravel  
Appuyé par le conseiller Steve Bouchard  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le registre des chèques au 31 décembre 2017 soit :

- le registre des chèques général, portant les numéros C1700552 à C1700594 et C1800001 à C1800014, totalisant 60 816.35\$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre 2017;
- le registre des chèques salaires, portant les numéros D1700250 à D1700257 (élus), totalisant 4 033.11\$ et les numéros D1700249, D1700258 à D1700265 (employés) totalisant 4 245.80\$ ainsi que les chèques portant les numéros P1700092 à P1700095 (employés) totalisant 3 501.09\$ et portant sur la période du 1<sup>er</sup> décembre au 31 décembre 2017.

Adoptée

2018-01-05

#### **5. FONDS D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS – PROJET DE MISE EN VALEUR DE LA RIVIÈRE ROUGE**

ATTENDU que le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), lancé par le gouvernement du Québec le 21 décembre 2016, est un nouveau programme du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) visant à supporter des projets de développement alignés sur les priorités déterminées par chacune des régions administratives du Québec, par le biais d'un comité directeur formé pour les Laurentides des huit (8) préfets composant la Table des préfets des Laurentides et de la ministre responsable de la région des Laurentides, Mme Christine St-Pierre;

ATTENDU que pour l'exercice financier 2017-2018, 30 M\$ de dollars sont consacrés au FARR pour l'ensemble du Québec, à l'exception de la Métropole (Montréal) et de la Capitale nationale (Québec) qui disposent d'enveloppes distinctes;

ATTENDU que du montant de 30 M\$, la région des Laurentides bénéficie d'une somme de 2,4 M\$ pour 2017-2018;

ATTENDU que le guide de présentation des priorités régionales de développement du FARR est disponible depuis avril 2017;

ATTENDU que les priorités régionales adoptées le 26 mai 2017 par le comité directeur du FARR pour 2017-2018 sont :

1. Assurer la compétitivité des Laurentides
2. Valoriser les éléments distinctifs des Laurentides afin d'en rehausser le pouvoir d'attractivité et la fierté de ses citoyens
3. Offrir à chaque citoyen un continuum de services publics et communautaires équitables
4. Encourager l'occupation dynamique et la gestion équilibrée du territoire
5. Optimiser les mobilités des individus et des marchandises

ATTENDU que lors d'une rencontre tenue le 6 juillet 2017, le comité directeur du FARR a approuvé à l'unanimité la répartition de l'enveloppe budgétaire de 2,4 M\$ pour l'an un du FARR (2017-2018), entre treize (13) projets-cadres, lesquels respectent les priorités régionales adoptées le 26 mai 2017;

ATTENDU que les modalités de fonctionnement destinées au comité régional de sélection des projets FARR et les critères généraux de gestion du programme sont disponibles depuis juillet 2017 et que les formulaires pour le dépôt des demandes d'aide financière depuis le 28 août 2017;

ATTENDU que les promoteurs sont appelés à déposer leurs projets respectifs à la direction régionale du MAMOT dès septembre 2017 et qu'en vertu des modalités du programme FARR, les sommes devront être obligatoirement dépensées au 31 mars 2018;

ATTENDU la rivière Rouge attire chaque année de nombreux amateurs d'eau vive, débutants comme expérimentés et que son potentiel reste par ailleurs sous-exploité dans plusieurs sections et qu'il est donc essentiel de préciser l'inventaire des possibilités de la rivière, mais surtout d'établir un plan d'action pour la mise en valeur de la rivière et de ses affluents et l'identification des possibilités commerciales;

ATTENDU que ce projet est évalué à une somme de 30 000 \$ et que selon les modalités du programme FARR, une somme minimale de 20 % du coût total admissible des projets doit provenir du milieu donc, 7 500 \$ pour le présent projet;

Il est proposé par Luc Bélisle, appuyé par Jean-Pierre Allard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Lac-Saguay participe au projet de mise en valeur de la rivière Rouge qui sera déposé auprès de la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire par Plein Air Haute Rouge, dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), exercice 2017-2018 et qu'à cet effet, elle s'engage à contribuer financièrement pour un montant de 500\$ conditionnellement à la confirmation du financement du FARR.

Il est également résolu de nommer Richard Gagnon qui agira à titre de personne-ressource pour la Municipalité de Lac-Saguay au sein du comité de travail qui sera en charge du suivi du projet.

Adoptée

2018-01-06

6. **MANDAT À LA MRC QUANT À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENT, D'INFRASTRUCTURE DE SERVICES OU D'ACTIVITÉS EN MILIEU MUNICIPAL**

ATTENDU l'appel de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal, par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

ATTENDU QU' il existe une problématique de couverture ainsi que de compatibilité des systèmes de communications radio des services de sécurité incendie du territoire de la MRC;

ATTENDU QUE la fiabilité des communications est primordiale autant sur le plan de la sécurité des pompiers que sur le plan opérationnel et que le recours à l'alternative du réseau cellulaire en cas d'urgence n'est pas une option viable sur une grande partie du territoire dû à la couverture limitée;

ATTENDU QUE le premier schéma de couverture de risque en sécurité incendie adopté en 2005 avait comme objectif dans son plan de mise en œuvre de régler les problématiques déjà existantes en communication et que, jusqu'à aujourd'hui, aucune amélioration significative n'a été apportée;

ATTENDU QUE le système de radiocommunication régional équiperait chacun des véhicules de sécurité incendie de la MRC, favoriserait l'interopérabilité entre tous les services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle et améliorerait la couverture actuelle;

Il est proposé par le conseiller Michel Chouinard  
Appuyé par le conseiller Mireille Decelles  
Et résolu à l'unanimité :

D'approuver le projet régional de radiocommunication pour les services de sécurité incendie et de mandater la MRC d'Antoine-Labelle à présenter la demande d'aide financière pour la réalisation du projet de mise en commun d'équipements, d'infrastructure, de services ou d'activités en milieu municipal au MAMOT.

Adoptée

2018-01-07

**7. ACTUALISATION DU RÈGLEMENT 2016-03 CONSTITUANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité doit, avant le 1er mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné le 4 décembre 2017 et que les élus ont reçu une copie du Règlement 2016-03 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus;

CONSIDÉRANT QUE les valeurs énoncées dans le Règlement 2016-03, relatif au code d'éthique et de déontologie, représentent la vision de la Municipalité et du conseil municipal;

Il est proposé par le conseiller Mireille Decelles  
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :

D'adopter le Règlement 2018-01 constituant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux, celui-ci étant rédigé de la même manière que le Règlement 2016-03.

Adoptée

2018-01-08

**8. CARREFOUR ACTION MUNICIPALE ET FAMILLE – RESPONSABLE DES QUESTIONS FAMILIALES**

Le Carrefour action municipale et famille (CAMF) est un organisme à but non lucratif engagé dans la promotion, la mise en œuvre, l'accompagnement et le suivi des politiques familiales municipales (PFM).

CONSIDÉRANT l'importance du rôle que peut jouer un responsable des questions familiales et que cette responsabilité est d'autant plus importante, qu'il assume également le leadership du développement et du suivi de la politique familiale municipale.

Il est proposé par le conseiller Steve Bouchard  
Appuyé par le conseiller Pierre Gravel  
Et résolu à l'unanimité :

De nommer madame Mireille Decelles, conseillère, à titre de responsable des questions familiales et d'adhérer au réseau du Carrefour action municipale et famille pour la somme de 87.37 (taxes incluses).

Adoptée

2018-01-09

**9. MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR POUR LES AÎNÉS**

Il est proposé par la conseillère Mireille Decelles  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

De recommander, au lieutenant-gouverneur, la candidature de Jérôme St-Louis pour son engagement bénévole soutenu tant au niveau social que communautaire.

Adoptée

2018-01-10

**10. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX AU BARRAGE DU PARC GEORGES-PAINCHAUD ET L'ACHAT D'UNE REMORQUE DOMPEUSE.**

Le conseiller Luc Bélisle donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un projet de règlement décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux au barrage du Parc Georges-Painchaud pour un montant 74 748\$ ainsi que l'achat d'une remorque dompeuse pour un montant de 7 700\$.

Adoptée

Un projet de règlement est présenté et lecture faite par le secrétaire-trésorier, Richard Gagnon.

2018-01-11

**11. PROJET DE RÈGLEMENT 2018-XX DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 200 000\$**

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le lundi 15 janvier 2018

ATTENDU que la municipalité de Lac-Saguay a reçu la confirmation d'une subvention de 117 552\$ du nouveau Fonds Chantier Canada Québec.

**Le conseil décrète ce qui suit :**

**ARTICLE 1** Le conseil est autorisé à procéder à la réfection du Barrage du Lac-Saguay (Parc Georges-Painchaud) (X0005454), les estimations prévues dans la demande financière du programme (FPC) Fonds de petites Collectives – Infrastructures collectives, préparées N. Sigouin Infra-Conseils, firme d'ingénierie de Mont-Laurier sous le numéro de projet LSAG-16-03 s'élève au montant de 192 300\$ et à acheter une remorque dompeuse au montant de 7 700\$.

**ARTICLE 2** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 200 000.\$ aux fins du présent règlement.

**ARTICLE 3** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter la somme de 74 748\$ pour le barrage du Parc Georges-Painchaud sur une période de 20 ans.

**ARTICLE 4** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter la somme de 7 700\$ pour l'achat d'une remorque dompeuse sur une période de 10 ans.

**ARTICLE 5** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année

**ARTICLE 6** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle d'affectation s'avérerait insuffisante.

**ARTICLE 7** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspond au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

**ARTICLE 8** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée

2018-01-12

**12. PLAN TRIENNAL – TRAVAUX INFRASTRUCTURES**

200 000\$ Parc Georges-Painchaud (mise aux normes du barrage)

40 000\$ Rampe de mise à l'eau (digue)

160 000\$ Chemins municipaux, Parcs et autres infrastructures

Il est proposé par le conseiller Steve Bouchard  
Appuyé par le conseiller Michel Chouinard  
Et résolu à l'unanimité :

D'accepter le plan triennal relatif aux travaux des infrastructures de la Municipalité.

Adoptée

2018-01-13

**13. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - COMPOSITION**

Il est proposé par le conseiller Pierre Gravel  
Appuyé par la conseillère Mireille Decelles  
Et résolu à l'unanimité :

De nommer, sur le comité consultatif d'urbanisme, Steve Bouchard, représentant de la Municipalité, Richard Gagnon comme personne ressource, Josée Plessis-Bélair et Sylvain Bélanger.

Adoptée

2018-01-14

**14. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - REMERCIEMENT**

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

De remercier messieurs Pierre Painchaud et Paul-André Vézina pour leur implication au sein du comité consultatif d'urbanisme, et ce, depuis nombre d'années.

Adoptée

**15. INFORMATIONS ET CORRESPONDANCES**

**16. VARIA**

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2018-01-15

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Luc Bélisle  
Appuyé par le conseiller Jean-Pierre Allard  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance du conseil soit terminée et levée à 21h00

Adoptée

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse

Richard Gagnon, directeur général

**CERTIFICAT DE CRÉDIT DISPONIBLE**

Je soussigné, Richard Gagnon, directeur général, certifie que les fonds sont disponibles pour effectuer l'ensemble des engagements pris par le conseil et pour effectuer le paiement des comptes des résolutions 2018-01-04.

\_\_\_\_\_  
Richard Gagnon, directeur général

Je, Francine Asselin-Bélisle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Francine Asselin-Bélisle, mairesse